

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2025 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 9 avril 2025**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 15  
Absent(s) avec procuration(s) : 3  
Absent(s) .....: 1  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,  
DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH  
Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,  
MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick,  
Absent(s) excusé(s) : BOEHM Roger (pouvoir à LORENTZ  
Michel), MITTELHAEUSER Anne (pouvoir à HOCH Marie-  
Catherine), ROCHE Nicolas, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)  
Absent(s) non excusé(s) : /  
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2025/04/14 – 03 – DECISION D’INTRODUCTION D’UN RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF A L’ENCONTRE DE LA DECISION DU DASEN DE RETRAIT D’UN POSTE BILINGUE A L’ECOLE MATERNELLE DE ROESCHWOOG A LA RENTREE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2025**

Le Maire avait informé le Conseil municipal lors de ses séances du 10 février et du 10 mars dernier d’une fermeture de classe à la rentrée de septembre 2025 envisagée par l’Education nationale à l’école maternelle La Roselière de Roeschwoog.

Il souligne la chute des effectifs non seulement à Roeschwoog, mais également dans les autres communes du SIVU.

La fermeture de la classe unique de maternelle de Neuhaeusel (école regroupée avec Fort-Louis) est déjà programmée pour la rentrée de septembre 2026.

Il fait un retour de la rencontre avec le DASEN (Directeur académique des services de l’éducation nationale) et les Maires des communes du périmètre du SIVU RPU (Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog) le 12 février dernier pour évoquer l’avenir des écoles du secteur.

Il rappelle ensuite le courrier motivé de la Commune de Roeschwoog, co-signé par les Maires de Fort-Louis, Leutenheim et Neuhaeusel, adressé au DASEN suite à cette réunion pour demander le maintien des classes en 2025, pour souligner les conséquences de fermetures brutales et une proposition de fermetures de classes échelonnées dans le temps à l’échelle du SIVU.

Le DASEN n’a cependant pas tenu compte de ces arguments et dans un courrier daté du 26 février, mais réceptionné en Mairie par voie postale le 7 mars 2025, il annonce le retrait d’un poste d’enseignant de section bilingue et par conséquent une fermeture de classe dès la rentrée de septembre 2025.

Un recours gracieux argumenté a été transmis au DASEN par courrier du 11 mars 2025 pour contester cette fermeture et demander son retrait.

Le DASEN a répondu par courrier réceptionné le 25 mars 2025 par le maintien du retrait d’un poste de bilingue, mais une fois de plus son courrier se base sur des effectifs estimés erronés.

Les demandes de rendez-vous du Maire au DASEN n’ont pas été honorées.

Le Maire souligne également la mobilisation des parents d'élèves et la création d'une pétition en ligne pour garder les 4 classes de l'école maternelle.

Par ailleurs, le Maire explique la situation à Neuhaeusel où, à la rentrée 2025, l'école s'attendait à accueillir 10 enfants.

Mais la commune a reçu 5 demandes de dérogations pour scolariser les enfants hors du village. Il n'y aurait donc que 5 enfants dans la classe unique de Neuhaeusel en septembre 2025.

Le Conseil municipal de Neuhaeusel a donc courageusement proposé une fermeture de sa classe unique et donc de son école communale, si la 4ème classe de l'école de Roeschwoog était maintenue et si Roeschwoog accueillait leurs élèves.

Le Conseil municipal de Neuhaeusel a délibéré en date du 8 avril 2025 pour approuver la fermeture de son école à la rentrée scolaire en septembre 2025 dans les conditions précitées.

Le Maire présente ensuite les effectifs prévisionnels, suite aux inscriptions et aux demandes de dérogations réceptionnées à ce jour.

Pour la rentrée en septembre 2025, 62 enfants sont inscrits à l'école maternelle de Roeschwoog. Onze demandes de dérogations ont été enregistrées à ce jour, portant prévisionnellement les effectifs à 73 enfants. Si les enfants de Neuhaeusel et Fort-Louis rejoignent l'école de Roeschwoog, le nombre d'élèves se porterait à 78.

De plus, selon une information récente, une famille avec une fratrie de 3 enfants à scolariser en maternelle est susceptible de s'installer à Roeschwoog d'ici à septembre 2025.

Des démarches sont en cours auprès du DASEN pour revenir sur la décision de fermeture de classe à Roeschwoog. La question de l'avenir du personnel des écoles en cas de fermeture est soulevée.

En cas de regroupement des élèves des communes de Fort-Louis, Neuhaeusel et Roeschwoog à l'école maternelle de Roeschwoog, une convention devra être approuvée entre les communes.

La Commune de Leutenheim devrait accueillir 11 élèves dans sa classe unique en septembre 2025.

Le Maire propose au Conseil municipal de se positionner sur :

- l'accueil des enfants de maternelle de l'école de Neuhaeusel / Fort-Louis
- La décision du DASEN de retirer un poste bilingue et de ce fait fermer une classe bilingue à l'école maternelle à la rentrée de septembre 2025
- le dépôt d'un recours de cette décision auprès du Tribunal administratif.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-30

Vu le Code de l'éducation

Considérant les intérêts de la population de la commune de Roeschwoog et les soucis légitimes des parents d'élèves et de leurs choix d'inscription de leurs enfants en section monolingue, bilingue ou dispositif immersif alsacien

Considérant la lettre administrative du DASEN réceptionnée en Mairie le 7 mars 2025, annonçant le retrait d'un poste bilingue à l'école maternelle et de ce fait la fermeture d'une des deux classes bilingues à l'école maternelle La Roselière de Roeschwoog,

Considérant le recours gracieux introduit par la Commune de Roeschwoog à l'encontre de cette décision du DASEN par courrier du 11 mars 2025 et en référence à sa réponse par courrier réceptionné le 25 mars 2025 faisant référence à des effectifs erronés

Considérant l'ensemble des correspondances électroniques du Maire aux services du DASEN pour présenter les chiffres des inscriptions et argumenter le maintien des 4 classes et les demandes d'entretien non honorées

Considérant la décision du Conseil municipal de Neuhaeusel du 8 avril 2025 de fermer, sous conditions, l'école maternelle de Neuhaeusel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

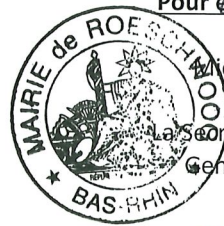
**EMET** un avis favorable à l'accueil des enfants de maternelle des Communes de Neuhaeusel et Fort-Louis en cas de maintien de l'ensemble des classes actuelles (1 classe monolingue, 2 classes bilingues, 1 classe Tomi UNGERER) à l'école maternelle communale de Roeschwoog

**DEMANDE** le retrait de la décision du DASEN de supprimer un poste bilingue et de fermer une classe bilingue à l'école maternelle la Roselière de Roeschwoog compte tenu notamment des effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2025, supérieurs aux effectifs de l'année scolaire 2024/2025, de l'intérêt pédagogique à maintenir l'équipe d'enseignantes en place et des perspectives d'accueil des enfants de maternelle des Communes de Neuhaeusel et Fort-Louis

**MANDATE** le Maire pour déposer un recours à cet effet auprès du Tribunal administratif

**MANDATE** le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à cet effet.

Date de publication .....: **19 JUIN 2025**  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....: **19 JUIN 2025**



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Michel LORENTZ  
La Secrétaire de séance,  
Geneviève KIEFER